

Découvrons et partageons la zone de rencontre !

Sur la route, notamment en zone de rencontre, le respect et le sens du partage sont essentiels. Les usagers se doivent donc de connaître leurs droits et leurs devoirs au sein de ces zones pour leur permettre une cohabitation en toute sérénité.

Une zone de rencontre, c'est quoi ?

Un espace où...

- le piéton est prioritaire
- la vitesse est limitée à 20km/h
- les cyclistes circulent en double sens
- le stationnement est limité et autorisé uniquement sur les emplacements aménagés.

Comment ça marche ?

Le **piéton** peut marcher sur la chaussée, sans contrainte de passage piéton ni de signalisation spécifique les concernant.

Les **voitures**, et autres types de **véhicules** (vélos, motos, cyclomoteurs,...), respectent les piétons en roulant au maximum à 20km/h, en leur laissant la priorité et en faisant attention !

Et le stationnement dans tout ça ?

Pour garer son **vélo** en toute sécurité, un parking à vélo est accessible au niveau du parking Vieille Ile. (Avec un badge à retirer à la Direction du Cadre de Vie, Service Déplacements - 2 Rue des Chevaliers)

Routes + trottoirs supprimés

=
+ de liberté !

" LE PIÉTON EST PRIORITAIRE SUR LES AUTRES MODES DE DÉPLACEMENT ! "

Qui a le droit d'y circuler ?
Tout le monde...

... mais à certaines conditions !



Dans quels buts ?

- ▶ Créer un espace de partage
- ▶ Renforcer l'attractivité du centre-ville
- ▶ Améliorer la sécurité et la circulation des piétons au centre-ville
- ▶ Découvrir un espace agréable, harmonieux et convivial
- ▶ Laisser plus de place à la flânerie, à la détente et à la vie locale

" Un espace convivial et harmonieux ! "



Pour les voitures, le stationnement sera...

- ▶ Possible sur les emplacements matérialisés
- ▶ De courte durée, pour permettre à un maximum de personnes d'accéder à proximité des commerces et services pour leurs "achats express"

Quels panneaux faut-il avoir en tête ?



Le panneau d'entrée de zone se caractérise par sa couleur bleue, sa forme carrée mais aussi par les différents pictogrammes qui s'y trouvent (une limitation de vitesse, un piéton, un cycliste et un automobiliste).

Cette zone prend fin avec l'apparition de la signalisation adéquate à savoir un panneau de fin de zone.



OU encore au commencement d'une autre zone (aire piétonne ou zone 30)



Question à Pierre Fenninger

Quels ont été les motifs qui vous ont poussé à créer cette zone de rencontre ?

Nous avons voulu cette zone de rencontre afin de renforcer l'attractivité du centre-ville et de sécuriser les circulations piétonnes et cyclistes. Cet espace sera un lieu de vie et de rencontre, propice à la balade, à la flânerie, au shopping, aux moments de détente sur les terrasses...

Infos pratiques

Direction du Cadre de Vie

Service Voirie

Annexe de l'Hôtel de Ville
2 rue des Chevaliers

03 88 90 67 97
voirie@ville-haguenau.fr

ZONE DE RENCONTRE

ZONE DE PARTAGE, ZONE DE RESPECT, ZONE DE CONVIVIALITÉ !

Cette zone de rencontre est aussi appelée projet **PAGE** puisqu'elle concerne à la fois la **Place d'Armes**, la **Grand rue** et le parvis de l'**Eglise St Georges**.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

On roule à 20 km/h
On pédale en double sens
On marche en toute sécurité
Et on se respecte !



Pierre Fenninger, adjoint au Maire - Sécurité, solidarités et développement social, interrogé par le Conseil municipal des enfants.